

# PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE NORD FRANCILIEN SUR LA COMMUNE DE BERNES-SUR-OISE (95) ATELIER AVEC LES PERSONNELS DE L'AFPA – LE 6 JANVIER 2023

---

## 1. DONNEES DE CADRAGE

---

- **Thème** : Interactions entre le projet de centre pénitentiaire et le centre de formation de l'AFPA
- **Lieu** : Salle multifonction du bâtiment n°7 de l'AFPA
- **Date** : 6 janvier 2023 de 9h30 à 12h30

Intervenants :

- **Agence pour l'immobilier de la Justice (APIJ)**
  - Anne VOELTZEL-LÉVÊQUE, directrice opérationnelle
  - Jean-Baptiste LIENHART, chef de projet
- **Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)**
  - Éric BESSON, chef du bureau de l'immobilier
- **Commission Nationale du Débat Public**
  - Dalila DA COSTA ALVES, Garante
  - Patrick NORYNBERG, Garant
- **Agence nationale pour la formation professionnelle (AFPA)**
  - Emmanuel DEMARTHE, Directeur de centre
- **État d'Esprit Stratis**
  - Pascal BEAUMARD, Directeur Conseil

## 2. MODALITES DE LA RENCONTRE ET NOTE D'AMBIANCE

---

L'atelier s'est déroulé en présence d'une dizaine de salariés de l'AFPA dans une ambiance constructive. Si les salariés ont exprimé leurs craintes et attentes avec détermination, l'ambiance générale n'était pas moins conviviale.

Le projet, rejeté par certains, est en revanche accepté par d'autres qui y voient des opportunités pour le centre de formation.

En effet, certains demandent que l'implantation de l'établissement pénitentiaire profite aux stagiaires en termes d'insertion professionnelle - notamment durant la phase travaux - ou au centre de formation de manière générale en créant des synergies entre les deux établissements, par exemple en proposant des formations auprès des futurs détenus.

L'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- Introduction du déroulé et des objectifs de l'atelier par le cabinet État d'Esprit Stratis
- Présentation selon le plan suivant :
  - La démarche de concertation sous l'égide de la CNDP
  - Le programme national « 15 000 places » par la DAP
  - Les données clés du projet d'établissement pénitentiaire nord francilien par l'APIJ
  - Le scénario potentiel d'implantation du projet sur le site par l'APIJ et l'AFPA
- Temps de questions / réponses avec les intervenants
- Temps de réflexion collective par petits groupes sur plusieurs thématiques.

L'objectif était de recueillir l'expertise de terrain des personnels de l'AFPA, afin d'éclairer l'APIJ mais également l'AFPA dans la conception des projets de centre pénitentiaire et de réimplantation des plateaux de formation.

### 3. PROPOS INTRODUCTIFS

---

- **Intervention de la CNDP** (Patrick NORYNBERG – Garant & Mme Dalila DA COSTA ALVES – Garante)

Bien que le maître d'ouvrage soit à l'initiative de la concertation, les garants n'ont pas été désignés par celui-ci mais par la CNDP qui est une autorité administrative indépendante. Les garants ont une position de neutralité vis-à-vis du projet. Leur rôle est de veiller au bon déroulement de la concertation. Leur objectif majeur est ainsi que tout un chacun puisse se faire un avis éclairé sur le projet.

A ce titre, ils veillent à :

- Ce que l'information soit accessible à tous, notamment via différents formats d'information (impressions et numérique) ou la possibilité d'échanges directement avec le porteur de projet ;
- La transparence des informations mises à disposition par le maître d'ouvrage ;
- Ce que chacun puisse s'exprimer et participer à la concertation, notamment au moyen de différentes modalités d'échanges ;
- La bonne tenue des échanges ;
- La qualité des réponses apportées par le maître d'ouvrage

A l'issue de cette démarche de concertation, un bilan sera produit par les garants. Il répertoriera notamment l'ensemble des contributions, observations et questions qui auront été émises pendant la concertation. L'APIJ, en tant que maître d'ouvrage, aura

obligation de publier un bilan dans lequel elle indiquera notamment les enseignements qu'elle retire de la concertation préalable.

Ainsi, les garants de la CNDP sont à la fois des prescripteurs, des facilitateurs et des observateurs de la concertation. Ils invitent tous les participants à être force de proposition tout au long de celle-ci.

- **Présentation par les porteurs de projet**

- Le programme national « 15 000 places » (Éric BESSON – DAP)

Le projet nord francilien s'inscrit dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire de construction de 15 000 places de prison supplémentaires sur le territoire national. Le principal objectif de ce plan est de résorber la surpopulation carcérale, qui concerne en premier lieu les maisons d'arrêt<sup>1</sup>, et d'atteindre, hors exceptions (ex : prévention du suicide), un encellulement individuel. En effet, près de 73 000 personnes sont actuellement détenues en France alors que la capacité opérationnelle de l'ensemble des établissements pénitentiaires est inférieure à 61 000 places. En particulier, plus de 2 000 personnes dorment sur des matelas posés à même le sol. A l'horizon 2027, il a ainsi été identifié un besoin d'environ 15 000 places supplémentaires.

Le programme vise également à améliorer de manière générale les conditions de détention et de réinsertion des personnes détenues et les conditions de travail du personnel pénitentiaire. Ainsi, le programme se traduira par la construction d'environ 18 000 nouvelles places et la fermeture d'établissements devenus vétustes.

Ce programme immobilier, au même titre que le développement des peines alternatives à l'emprisonnement, est un axe de la politique pénale de l'Etat.

La territorialisation de ce besoin global de places de prison supplémentaires fait apparaître deux territoires en fort déficit de places en détention : l'Île-de-France et le pourtour méditerranéen. En particulier, un besoin d'environ 4 000 places est identifié pour la seule région l'Île-de-France.

Outre le projet d'établissement « nord francilien », dont le site d'étude est situé sur la commune de Bernes-sur-Oise, des projets d'établissements pénitentiaires sont ainsi en cours à Crisenoy, Tremblay-en-France, ou encore à Magnanville. Des nouveaux types d'établissement (les structures d'accompagnement vers la sortie<sup>2</sup>) sont également en phase travaux à Meaux, Osny et Noisy-le-Grand.

---

<sup>1</sup> Etablissement pour personnes prévenues en détention provisoire (en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive), ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

<sup>2</sup> Etablissement pour personnes détenues condamnées à une peine ou un reliquat de peine inférieur à 2 ans, afin de préparer leur réinsertion dans la société, dans le cadre d'une structure privilégiant la responsabilisation, l'autonomie des personnes détenues et la vie en collectivité.

A ce jour, environ 7 000 places sont livrées ou en cours de livraison à l'échelle nationale et 8 000 le seront d'ici 2027. Le centre pénitentiaire nord francilien s'inscrit dans cette deuxième phase.

- Les données clés du projet d'établissement pénitentiaire nord francilien (Anne VOELTZEL-LÉVÊQUE – APIJ)

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du plan d'actions pour le Val-d'Oise qui notamment vise à renforcer les services publics de santé, de sécurité et de Justice du département, et en particulier de sa partie Est.

La capacité de l'établissement a été fixée par l'administration pénitentiaire à 600 places. Cependant, le profil exact des personnes qui seront détenues dans l'établissement n'est pas encore déterminé par l'administration pénitentiaire. La surpopulation carcérale touchant notamment les maisons d'arrêt (et ce plus particulièrement en Île-de-France), tout ou partie de l'établissement sera composé de quartiers de maison d'arrêt.

Un établissement d'une telle capacité nécessite des emprises d'environ 12 ha. Le coût de son marché de conception – réalisation représenterait un montant d'environ 120 millions d'euros HT, qui serait intégralement pris en charge par l'État.

La sécurité et la sûreté des établissements pénitentiaires sont des impératifs des programmes immobiliers pénitentiaire. Un établissement s'organise en particulier en plusieurs périmètres concentriques (cf. annexe n°3) : le domaine pénitentiaire est délimité par un grillage, un mur d'enceinte de 6 m de haut ceinture la zone en enceinte (contenant notamment les quartiers d'hébergement), le mur et cette zone étant séparés par un chemin de ronde, un glacis (qui vise à mettre à distance la zone de détention de l'extérieur) et une zone neutre (ces trois derniers périmètres étant inaccessibles aux personnes détenues).

Les établissements pénitentiaires se déclinent selon deux niveaux de sûreté : les établissements dits à sûreté adaptée et ceux à sûreté renforcée. Par rapport aux premiers, ces derniers se caractérisent par la présence de miradors et de filins anti-hélicoptère. Le niveau de sûreté est adapté au profil des détenus qui seraient hébergés dans l'établissement et n'est donc pas encore déterminé par l'administration pénitentiaire.

- Le scénario potentiel d'implantation du projet sur le site (Jean-Baptiste LIENHART – APIJ & Emmanuel DEMARTHE – AFPA)

Depuis l'annonce du projet au printemps 2021, l'objectif conjoint des ministères de la Justice (tutelle de l'APIJ) et du travail (tutelle de l'AFPA) est de réimplanter, sur site, ces plateaux techniques et ce, sans diminuer les capacités d'accueil et de formation du centre. Un travail partenarial a ainsi été engagé entre l'AFPA et l'APIJ afin de définir un scénario de coexistence des deux activités.

Les principaux enjeux propres au site identifiés sont les suivants :

- Site en partie concerné par la servitude aéronautique de l'aérodrome de Persan-Beaumont limitant la hauteur des obstacles à la circulation aérienne → la grue de l'AFPA ne peut être positionnée qu'au sud-ouest du site (à proximité

de son emplacement actuel) ou au-delà de la servitude (au nord du site, sur la commune de Morangles);

- Présences de boisements, un plus grand sur la commune de Morangles (classé selon son plan local d'urbanisme) et un plus petit sur la commune de Bernes-sur-Oise (également en partie zone humide selon des critères pédologiques), à préserver dans la mesure du possible.

Il résulte de ces enjeux et de l'objectif de coexistence des deux activités une très forte contrainte foncière. Afin de la réduire, la capacité de l'établissement pénitentiaire a été réduite de 750 à 600 places (pour un besoin foncier de l'ordre de 12 ha) et l'AFPA a déterminé avec précision ses besoins de surfaces pour chacune de ses formations dont elle envisage la poursuite sur le long terme (conduisant à un besoin total de l'ordre de 4 ha).

A ces éléments, se sont ajoutées des contraintes propres à l'AFPA (liens fonctionnels entre formations, nécessité de conserver une adresse en Île-de-France, ...) et d'autres propres à l'administration pénitentiaire (impossibilité de survol du domaine pénitentiaire par la flèche de la grue de l'AFPA pour des raisons de sécurité, nécessité d'éloigner la formation « conducteur d'engins de chantier » de la zone en enceinte afin d'apaiser les conditions de détention).

La solution consistant à maintenir la grue au sud-ouest du site d'étude, côté Bernes-sur-Oise, a été collectivement considérée comme préférentielle car impactant moins de plateaux de formation de l'AFPA et l'environnement de manière générale (pas d'impact sur l'espace boisé de Morangles, pas d'impact paysager sur la commune de Morangles). Dans ce scénario, l'établissement pénitentiaire serait situé sur la partie sud-est du site d'étude (cf. annexe 2).

Certaines formations impactées (directement ou indirectement) par le projet de centre pénitentiaire se situent en partie sur la commune de Morangles. Le scénario identifié réemploie, pour le compte de l'AFPA, tout ou partie de ces emprises qu'elle utilise déjà sur cette commune. De manière générale, il consiste à densifier le sud du site de l'AFPA.

## 4. QUESTIONS-REPONSES PAR THEMATIQUE

---

### → LA CNDP

**Question :** *La CNDP est venue nous voir en décembre 2022 pour porter nos questions. Avez-vous depuis eu des réponses et si oui quelles sont-elles ?*

**Réponse CNDP :** Nous avons effectivement fait remonter les questions. Ce sont les porteurs de projet qui ont vocation à répondre vos questions.

**Réponse APIJ :** Nous avons en effet reçu les thématiques que vous avez abordées lors de votre échange. Cet atelier a été préparé en conséquence et vise notamment à répondre à vos interrogations. Toutefois, n'ayant pas reçu la liste détaillée des questions que vous avez posées, il est possible que nous n'ayons pas répondu à l'ensemble de vos questions lors de la présentation initiale. N'hésitez pas à profiter de ce temps d'échange pour poser vos questions.

### → LE RÉAGENCEMENT DES PLATEAUX DE L'AFPA

**Question :** *Les déplacements des plateaux de formation sont-ils faisables ?*

**Réponse AFPA :** La faisabilité de la réimplantation a été analysée en termes de surface. Patrick Chollet (directeur de la maîtrise d'ouvrage de l'AFPA) a validé ce positionnement d'un point de vue technique. Il n'est cependant pas possible de préciser le phasage des travaux à ce stade. Le calendrier de réagencement du centre de formation reste à construire, en lien avec le calendrier du projet de centre pénitentiaire.

**Question :** *Le bâtiment n°2 dédié à l'hébergement est situé dans la zone hachurée<sup>3</sup>. Sera-t-il impacté par le projet ?*

**Réponse APIJ :** Le bâtiment d'hébergement ne serait pas impacté, contrairement à ce qu'indique la carte. La zone hachurée<sup>3</sup> sur la carte doit être corrigée sur ce point.

**Question :** *Nous ne disposons que de peu de places de parkings et nous allons en perdre. Un autre parking va-t-il être construit ?*

**Réponse APIJ :** La question du parking n'a, à ce stade, pas été traitée dans le détail. Des places seront vraisemblablement disponibles le long de la future route d'accès au centre AFPA. De plus, les emprises nécessaires pour l'implantation des différents plateaux techniques ne couvrent pas la totalité de la zone hachurée<sup>3</sup> ; l'implantation de parkings au sein de cette zone pourrait donc être explorée. D'autres espaces du centre, hors de la zone hachurée<sup>3</sup>, pourraient également peut-être être utilisés à cette fin. L'APIJ et la maîtrise d'ouvrage de l'AFPA sont preneurs de toutes propositions sur cette question.

---

<sup>3</sup> Zone identifiée comme pouvant être dédiée au relogement des plateaux de formation de l'AFPA impactés par le projet de centre pénitentiaire (cf. carte en annexe 2).

**Question :** *Le centre AFPA est actuellement réparti sur 32 ha qu'on mettra dans 17ha. En imputant la surface de 15 ha, comment cela peut-il fonctionner ? Où va-t-on mettre ces parkings dans la mesure où la situation est déjà compliquée aujourd'hui ?*

**Réponse APIJ :** Si l'établissement pénitentiaire s'implante sur la parcelle située sur la commune de Bernes-sur-Oise (d'une surface d'environ 16 ha), les emprises nécessaires à son implantation du centre pénitentiaire sont d'environ 12 ha. Comme le montre ce schéma (cf. annexe 2), une partie de la parcelle resterait disponible pour le relogement des plateaux de formation de l'AFPA.

**Réponse AFPA :** Comme indiqué précédemment, Patrick Chollet (directeur de la maîtrise d'ouvrage de l'AFPA) a validé ce scénario de relogement, notamment les surfaces nécessaires au maintien des différentes formations.

**Réponse APIJ :** Concernant les places de stationnement, à ce stade, nous ne pouvons pas apporter de réponse plus précise. Cette réponse est à coconstruire.

### → L'ACCESSIBILITÉ DU SITE

**Question :** *L'accès actuel du centre traverse les futures emprises de l'établissement pénitentiaire. Qu'en sera-t-il une fois le projet réalisé ?*

**Réponse APIJ :** Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de traverser le domaine pénitentiaire pour accéder à l'AFPA. La création d'un nouvel accès au centre AFPA serait donc nécessaire. Au niveau de la zone orangée (cf. annexe 2), un seul scénario semble envisageable : création d'un carrefour vers l'entrée actuel de l'AFPA avec deux branches, l'une desservant le centre pénitentiaire et l'autre l'AFPA ; celle desservant l'AFPA longerait probablement la limite parcellaire au sud puis à l'ouest. Au niveau de la zone « AFPA », le tracé reste à définir en lien avec la définition du programme du relogement des plateaux de formation.

**Question :** *Une fois à l'intérieur, comment accéder au haut du site ?*

**Réponse APIJ :** Comme indiqué précédemment, le tracé du futur accès à l'AFPA reste à définir, notamment au niveau de la zone hachurée<sup>3</sup>. Deux types de solutions peuvent être envisagés : un raccordement du nouvel accès sur l'accès actuel vers l'accueil de l'AFPA ou un raccordement plus à l'ouest, vers l'actuel plateau de la formation « canalisateurs » et le parking. N'hésitez pas à émettre des propositions.

**Question :** *Une signalisation sera-t-elle prévue pour éviter que les personnes se rendant à l'AFPA n'emprunte la mauvaise entrée ?*

**Réponse DAP :** L'entrée de l'établissement pénitentiaire sera sécurisée par un portail, ce qui contribuera à éviter les erreurs de direction. La future intersection entre les deux entrées n'ayant pas été encore dessinée, la signalétique à mettre en place au droit de cette intersection n'a pas encore fait l'objet de réflexion. Nous partageons l'intérêt de l'installation d'une signalétique adaptée permettant d'éviter toute confusion.

**Question :** *La desserte en transports en commun du site sera-t-elle modifiée ? Des navettes spécifiques pour AFPA seront-elles maintenues ou aura-t-il des navettes communes ?*

**Réponse APIJ :** L'offre de transport actuelle (avec une navette faisant un unique aller-retour par jour en semaine entre la gare de Persan-Beaumont et le centre AFPA) serait insuffisante pour le bon fonctionnement d'un établissement pénitentiaire et donc à renforcer. En effet, celui-ci doit notamment pouvoir être accessible pour les parloirs et ce même pour les familles de détenus ne disposant pas de véhicule particulier.

Dans cette perspective, une première réunion s'est tenue avec la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise, qui a en compétence le développement du réseau de transport urbain de son territoire. Une seconde réunion est à programmer afin d'associer Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités compétente en Île-de-France.

A ce stade, aucune solution n'est arrêtée et toute proposition serait utile pour adapter au mieux la nouvelle offre de transport aux besoins du territoire. Il pourrait par exemple être envisagé de créer une ligne dédiée au centre pénitentiaire ou d'augmenter la fréquence de la ligne existante en ajoutant un arrêt pour desservir le centre pénitentiaire. La modification du tracé de la ligne actuelle avec l'ajout d'arrêts intermédiaires ou la modification des terminus pourrait aussi être interrogée.

## → LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

**Question :** *Y'a-t-il une date de début de travaux envisagée ?*

**Réponse APIJ :** Le planning prévisionnel du projet de centre pénitentiaire prévoit un démarrage des travaux de l'établissement pénitentiaire à l'horizon de la mi-2025.

**Question :** *Lors de la construction de la prison il n'y aura qu'un seul accès. Comment faire pour les accès au cours des travaux ? Comment cela va-t-il se passer, notamment pour la circulation des poids lourds ainsi que des véhicules des employés ?*

**Réponse APIJ :** Le calendrier de réagencement du centre de formation reste à construire, en lien avec le calendrier du projet de centre pénitentiaire. Le scénario d'implantation que nous avons présenté n'a été validé par l'administration pénitentiaire et la direction de l'AFPA que juste avant les vacances de Noël. Le scénario idéal, limitant les coactivités, serait que les travaux de réimplantation soient achevés avant le démarrage de ceux du centre pénitentiaire. Nous ne pouvons donc vous dire si le nouvel accès au centre AFPA sera créé avant le démarrage du chantier du centre pénitentiaire.

Par ailleurs, nous demandons systématiquement aux groupements d'entreprises en charge de la conception et de la réalisation de nos projets de présenter un plan de gestion du trafic généré par le chantier. Ce plan sera établi en amont du lancement du chantier en lien avec l'ensemble des parties prenantes concernées afin de minimiser les nuisances générées par ce trafic.

**Réponse DAP :** Les exemples des chantiers d'extension du centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille ou de réhabilitation de l'établissement de la Santé à Paris montrent que l'APIJ met en place des dispositions adaptées à la bonne gestion des trafics en phase chantier. En effet, ces établissements sont pleinement insérés dans le tissu urbain et nous n'avons pas observé de difficulté sur ce point au cours de l'exécution du chantier. Des communications régulières auprès des riverains ont été mises en place et des réunions de suivi des travaux régulières ont été organisées, afin

de faire remonter les éventuels besoins et demandes, et de répondre en direct aux questions des riverains.

**Intervention des Garants :** Sur cette question des accès au site, les réponses apportées par les porteurs de projet sont éclairantes, notamment avec la description de ce scénario avec deux accès séparés pour le centre AFPA et le centre pénitentiaire. Au stade de la concertation préalable, il est tout à fait normal qu'un certain nombre de sujets restent encore à préciser.

**Question :** *Comment se rendre à l'AFPA durant les travaux, car il n'y a pour l'instant qu'une seule route de 5m de large ? Est-ce que la route sera élargie avant les travaux ? Les camions pourront-ils se croiser ?*

**Réponse APIJ :** Pour des raisons de sécurité incendie, la largeur des accès à un centre pénitentiaire hors accotements doit mesurer au moins 6 m de large (deux camions de pompiers doivent pouvoir se croiser). Un élargissement du chemin du Crouy serait donc nécessaire et le conseil départemental du Val-d'Oise nous a indiqué, en réunion à l'automne, qu'il pourrait accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cet élargissement. L'ampleur de cet élargissement reste toutefois à définir, notamment à la lumière des besoins en matière d'aménagements cyclables ; n'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur la question.

Le projet n'étant pas encore défini et la maîtrise d'ouvrage n'étant pas encore clairement établie, nous ne pouvons pas vous apporter de réponse précise sur le calendrier de cet élargissement, qui n'est pas encore établi. Comme pour le réagencement des plateaux de formation, un scénario idéal serait qu'il soit achevé avant le démarrage des travaux du centre pénitentiaire.

## → LE PROJET DE CENTRE PENITENTIAIRE

**Question :** *Si les discussions ne sont pas terminées, cela signifie-t-il que tout risque de changer ?*

**Réponse APIJ :** La concertation préalable vise à associer le public le plus en amont possible à la conception du projet. Comme pour tout projet, les caractéristiques du centre pénitentiaire seront définies de manière progressive. A ce stade, l'architecture de l'établissement n'est effectivement pas définie. Mais là est bien l'intérêt de la concertation préalable, qui nous permet de recueillir l'ensemble de vos alertes et suggestions afin d'adapter autant que possible le projet aux besoins du territoire.

**Question :** *Quand disposerons-nous d'une vision globale et définie du projet ?*

**Réponse APIJ :** Le planning prévisionnel du projet prévoit une sélection du projet, via le choix du groupement d'entreprises qui sera en charge de la conception et de la réalisation de celui-ci, à l'horizon de la mi-2024.

**Intervention CNDP :** Les échanges ne s'arrêteront pas à la phase de concertation préalable et vous aurez l'occasion de vous exprimer à nouveau.

**Question :** *Le mur d'enceinte est-il plus haut que les bâtiments ?*

**Réponse APIJ :** Le mur d'enceinte d'un établissement pénitentiaire mesure 6 mètres de haut, et ne peut donc pas masquer des bâtiments comptant plus d'un étage.

Certains bâtiments pourront atteindre une hauteur allant jusqu'à un rez-de-chaussée et quatre étages et seront donc plus hauts que le mur d'enceinte.

## → LA GESTION DES NUISANCES ET LA SECURITE

**Question : Est-ce que des mesures permettront de limiter les nuisances sonores ?**

**Réponse DAP :** De nombreux établissements pénitentiaires sont situés dans des zones plus urbanisées avec des résidences à proximité. Le positionnement et l'orientation des bâtiments permettent de réduire les nuisances sonores susceptibles d'être entendues par les riverains. Pour l'établissement pénitentiaire situé à Bordeaux-Gradignan par exemple, les bâtiments d'hébergement tournent le dos aux résidences environnantes. Les programmes immobiliers pénitentiaires ont évolué sur un certain nombre de points permettant de réduire les nuisances en limitant les interpellations entre personnes détenues (par exemple : les cours de promenade ne sont plus positionnées au pied des bâtiments d'hébergement) ou en réduisant les risques de parloirs sauvages et de projections (par exemple : glacis situé à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire et non plus entre la limite grillagée d'emprise du domaine et le mur d'enceinte).

**Question : Nous aurons des hébergements en surplomb de la prison. Cela pose la question de la sécurité des stagiaires hébergés qui restent le soir et le weekend.**

**Réponse DAP :** Les mesures évoquées concernant la gestion des nuisances sonores peuvent aussi contribuer à réduire les co-visibilités entre les personnes détenues et l'extérieur et à renforcer la sécurité des abords du domaine pénitentiaire (en réduisant les risques de parloirs sauvages et de projections). Par exemple, les fenêtres des cellules peuvent être orientées au maximum vers l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire ou vers les champs bordant la parcelle par l'ouest ; au centre pénitentiaire des Baumettes, le mur d'enceinte a été réhaussé d'un pare-vue.

**Question : La présence des engins de chantier ne constitue-t-elle pas un risque d'évasion ? Nous craignons de nous faire braquer au cours de nos formations.**

**Réponse APIJ :** La sécurité et la sûreté des établissements pénitentiaires est la priorité de l'administration pénitentiaire. Dans l'ensemble de nos travaux de réhabilitation ou d'extension en site occupé, nous n'avons jamais été victime du détournement d'engins de chantier. En outre, le scénario de réimplantation des plateaux de formation que nous vous avons présenté conduit à éloigner les engins de chantier de l'enceinte pénitentiaire. Le renforcement des mesures de sécurité génériques pourrait être envisagé si l'administration pénitentiaire l'estime nécessaire.

## 5. ATELIER THEMATIQUE

---

Le temps de réflexion collective s'est organisé autour de 3 tables de travail, chacune comptant 3 à 5 participants. Ceux-ci avaient à leur disposition des grilles de contribution thématiques, ainsi que deux cartes :

- une photo aérienne du site dans son état actuel, ciblant notamment les grands enjeux identifiés sur le site d'étude ;

- une carte prospective présentant le site d'implantation potentiel de l'établissement pénitentiaire et une proposition de réagencement des plateaux de l'AFPA.

Les travaux de groupe se sont organisés autour de 5 thématiques :

1. L'organisation des plateaux de formation de l'AFPA
2. L'insertion de l'établissement pénitentiaire sur la parcelle
3. Les synergies entre l'AFPA et l'établissement pénitentiaire
4. L'accessibilité du site
5. La sécurisation du centre AFPA

Les participants ont retranscrit leurs réflexions sur des grilles de contribution et sur des supports cartographiques (cf. annexe n°4). Le tableau ci-dessous rassemble les contributions apportées sur chaque grille.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS SUR GRILLE :

THÉMATIQUE	CONSTAT	PROPOSITION
L'ORGANISATION DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA	<b>Votre expertise de salarié ...</b>	<b>La nouvelle organisation des plateaux serait optimale si ...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Regrouper les canaliseurs et maçons – VRD</li> <li>- Mobilité de l'accueil</li> <li>- Intégrer les formateurs AFPA dans la réflexion</li> <li>- Prendre en compte les fortes nuisances (sonores « bip bip bip », circulation, boue, poussières, etc.) créées par la proximité du bâtiment administratif avec le plateau conducteurs d'engins</li> </ul>
L'INSERTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA PARCELLE	<b>Votre expertise de salarié ...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de l'espace de travail de l'AFPA → Reste confortable</li> <li>- Besoin en place de parkings</li> </ul>	<b>La cohabitation de l'établissement pénitentiaire avec l'AFPA serait facilitée si / par ...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un parking</li> </ul>
LES SYNERGIES ENTRE L'AFPA ET L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE	<b>Votre expertise de salarié ...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formateurs AFPA ne sont pas tous formés à travailler avec un public de détenus</li> <li>- Certains formateurs AFPA n'ont pas d'appétence [pour une telle mission]</li> <li>- Pas connaissance du niveau de sécurité du centre pénitentiaire pour envisager des formations interne et/ou externes</li> </ul>	<b>Les possibilités de synergies et de partenariats pourraient consister en ...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de formation à l'intérieur [de l'établissement pénitentiaire] permettant une réinsertion</li> <li>- Visite de la prison par les stagiaires AFPA</li> <li>- Mise en place de formation BTP en interne (au sein du centre pénitentiaire) et externe (réinsertion dans notre centre AFPA)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une formation remise à niveau/découverte métier</li> <li>- Créer des parcours de formation adaptés au projet (remobilisation, etc.)</li> <li>- Augmenter la fréquence des transports en commun</li> <li>- Proposer des formations et dispositifs d'accompagnement pour l'insertion des détenus</li> <li>- Mutualiser la station d'épuration / l'évacuation des eaux usées</li> </ul>
<p>L'ACCESSIBILITÉ DU SITE</p>	<p><b>Votre expertise de salarié ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route commune</li> <li>- Un seul accès (5,5m) détérioré</li> </ul>	<p><b>Pour améliorer l'accès du site il faudrait que ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différencier 2 tronçons de route, 1 pour chaque entrée</li> <li>- Réaliser une 2x2 voies &amp; une piste cyclable</li> <li>- Mettre en place des lampadaires sur la route</li> <li>- Mettre en place une desserte de bus à toute heure</li> <li>- Élargir la voie d'accès avant le démarrage des travaux</li> <li>- Aménager une piste cyclable + piéton éclairée</li> <li>- Prendre en compte les activités agricoles (ramassage des betteraves, moissonnage, circulation de véhicules agricoles)</li> <li>- Prendre en charge la création d'une voie d'accès spécifique au centre AFPA et celles qui desserviront les plateaux techniques</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte l'accessibilité des flux: eau, évacuation des eaux usées (STEP), fibre, transformateur électrique, gaz, etc. Répartition entre l'AFPA et le centre pénitentiaire ?</li> <li>- Augmenter la fréquence des transports en commun</li> </ul>
<p>LA SÉCURISATION DU CENTRE AFPA</p>	<p><b>Votre expertise de salarié ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème d'accès en phase travaux avec les camions, véhicules légers, autocars</li> <li>- Nuisances sonores et pollution atmosphérique générées par les travaux</li> <li>- Risque de dégradation et de vol</li> <li>- Route commune jusqu'au point d'intersection de la prison et de l'AFPA</li> </ul>	<p><b>Pour renforcer la sécurité du centre de l'AFPA il faudrait que ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargissement de la route et éclairage</li> <li>- Mettre en place une signalisation précise [au niveau de l'intersection entre l'entrée du centre pénitentiaire et l'entrée du centre AFPA]</li> <li>- Planter une allée boisée empêchant les vis-à-vis</li> <li>- Augmenter le nombre d'agents de sécurité à l'AFPA</li> <li>- Prévoir des agents de sécurité à temps plein (7 jours sur 7)</li> <li>- Prévoir une ronde policière autour du centre AFPA</li> </ul>

## 6. RESTITUTION

---

Le partage des contributions de chaque groupe est l'occasion de nouveaux échanges sur les thématiques suivantes :

### → LES RESEAUX :

L'arrivée d'un établissement pénitentiaire génère des besoins en termes de réseaux divers et variés. Ces réseaux existent sur le site mais nécessiteront probablement d'être redimensionnés. Des études sont en cours afin de préciser les besoins de renforcement des réseaux. S'agissant de la question de la prise en charge des coûts induits par de tels travaux, le principe général est que l'État (ministère de la Justice) prend en charge les renforcements de réseaux rendus nécessaires par la construction de l'établissement pénitentiaire.

### → LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA REIMPLANTATION DE L'AFPA :

Une réponse précise ne peut être apportée dans l'immédiat. Les principes d'implantation du projet de centre pénitentiaire et de réimplantation des plateaux de formation de l'AFPA étant désormais définis, il est nécessaire de préciser le coût des travaux de réimplantation. Sur cette base, des discussions pourront s'engager entre les ministères de tutelle de l'AFPA (Travail) et de l'APIJ (Justice) afin de définir une répartition des financements.

### → LA DIRECTION DES TRAVAUX :

La réimplantation des plateaux de formation de l'AFPA serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'AFPA, les travaux du centre pénitentiaire le seraient sous maîtrise d'ouvrage de l'APIJ. Le conseil départemental du Val-d'Oise a indiqué en réunion à l'automne qu'il pourrait accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élargissement du chemin de Crouy. Une incertitude demeure sur le portage de la création du nouvel accès au centre AFPA.

### → LA POSSIBILITE DE PROPOSER DES FORMATIONS EN FONCTION DES QUANTUMS DE PEINE :

La lutte contre la récidive et l'amélioration des conditions de réinsertion des personnes détenues sont au cœur des missions de l'administration pénitentiaire. Il est toutefois à noter que la définition de parcours personnalisés pour chaque personne détenue est moins aisée pour les personnes condamnées à de courtes peines de prison.

Si le profil exact des personnes qui seront détenues dans l'établissement n'est pas encore déterminé, l'établissement n'accueillera pas de personnes condamnées à de longues peines. La surpopulation carcérale touchant notamment les maisons d'arrêt (personnes en attente de jugement ou peines inférieures à 2 ans), tout ou partie de l'établissement sera composé de quartiers de maison d'arrêt. L'établissement

pourrait également être composé d'un ou plusieurs quartiers de « centre de détention », à destination des peines moyennes (supérieure à 2 ans).

Quoiqu'il en soit, l'administration pénitentiaire est ouverte au dialogue afin de maximiser les synergies entre les deux établissements, par exemple en définissant les conditions de mise en œuvre de formations dispensées par l'AFPA auprès des détenus au sein de l'enceinte pénitentiaire ou encore en promouvant, voire en créant des passerelles vers, les formations proposées par l'AFPA dans les parcours de réinsertion à l'issue de l'exécution des peines.

### → LA POSSIBILITE DE FAIRE DU CHANTIER UN DEBOUCHE POUR LES STAGIAIRES DE L'AFPA :

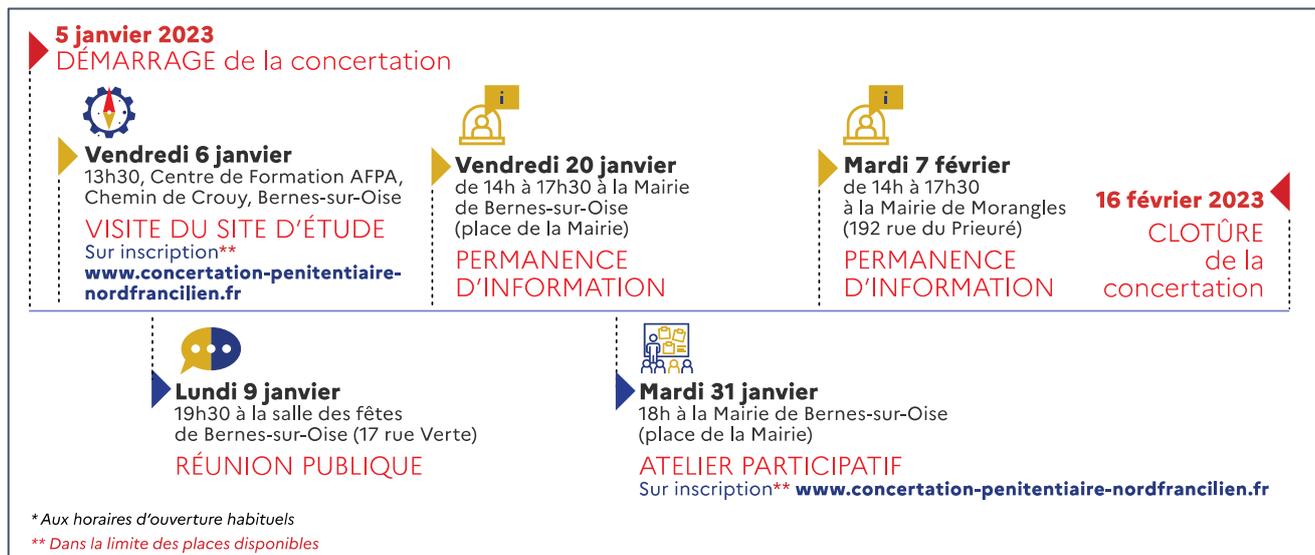
Les marchés de l'APIJ prévoient une clause imposant aux groupements d'entreprises en charge de la conception et de la réalisation de ses projets l'atteinte d'un nombre minimal d'heures d'insertion notamment en phase chantier. Ce dispositif est susceptible d'inciter le futur groupement en charge du projet à recruter de stagiaires de l'AFPA.

## 7. RAPPELS DES INFORMATIONS UTILES

- Site internet de la concertation :

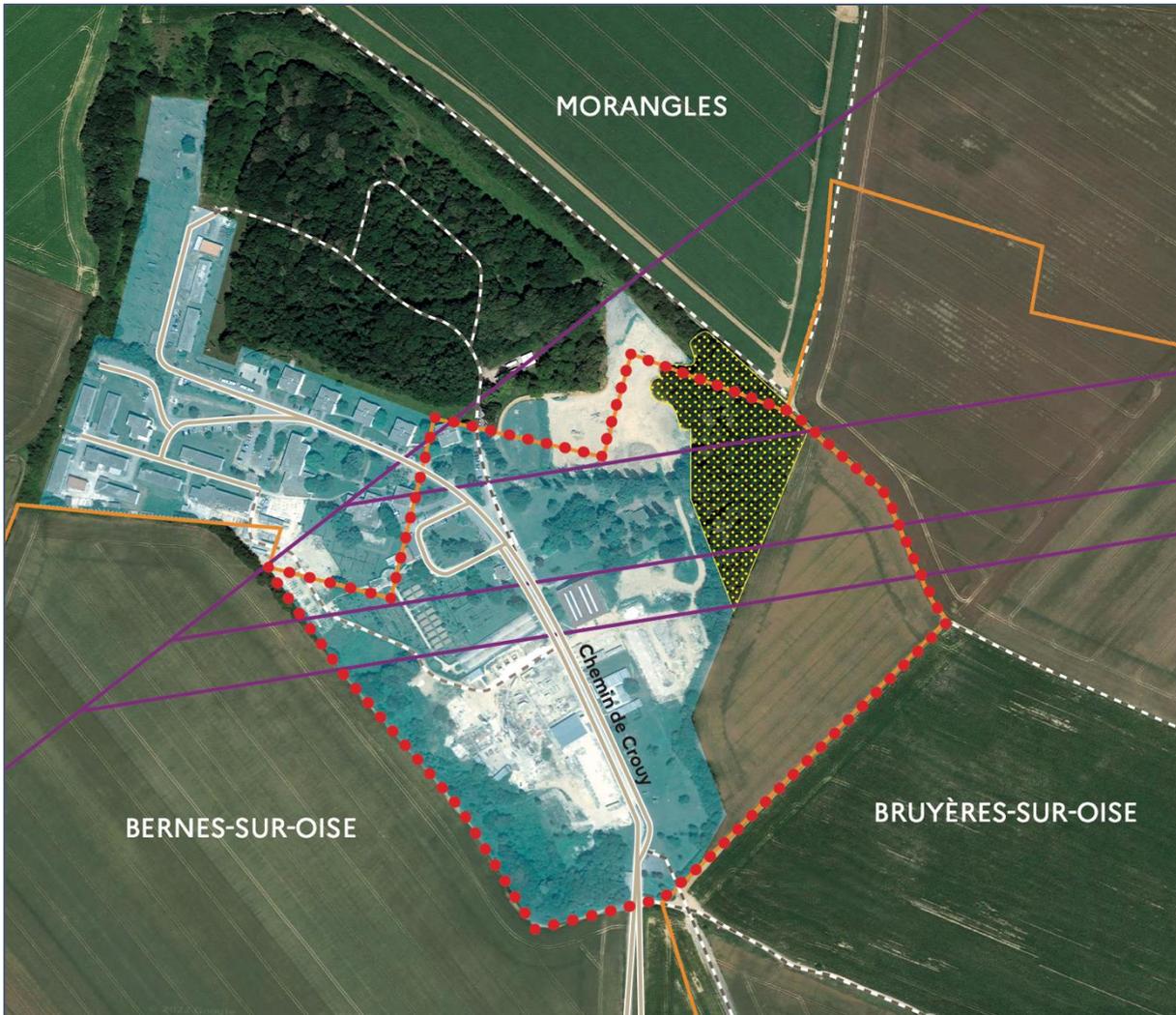
[www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr](http://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr)

- Rappel du calendrier de la concertation :



## 8. ANNEXES

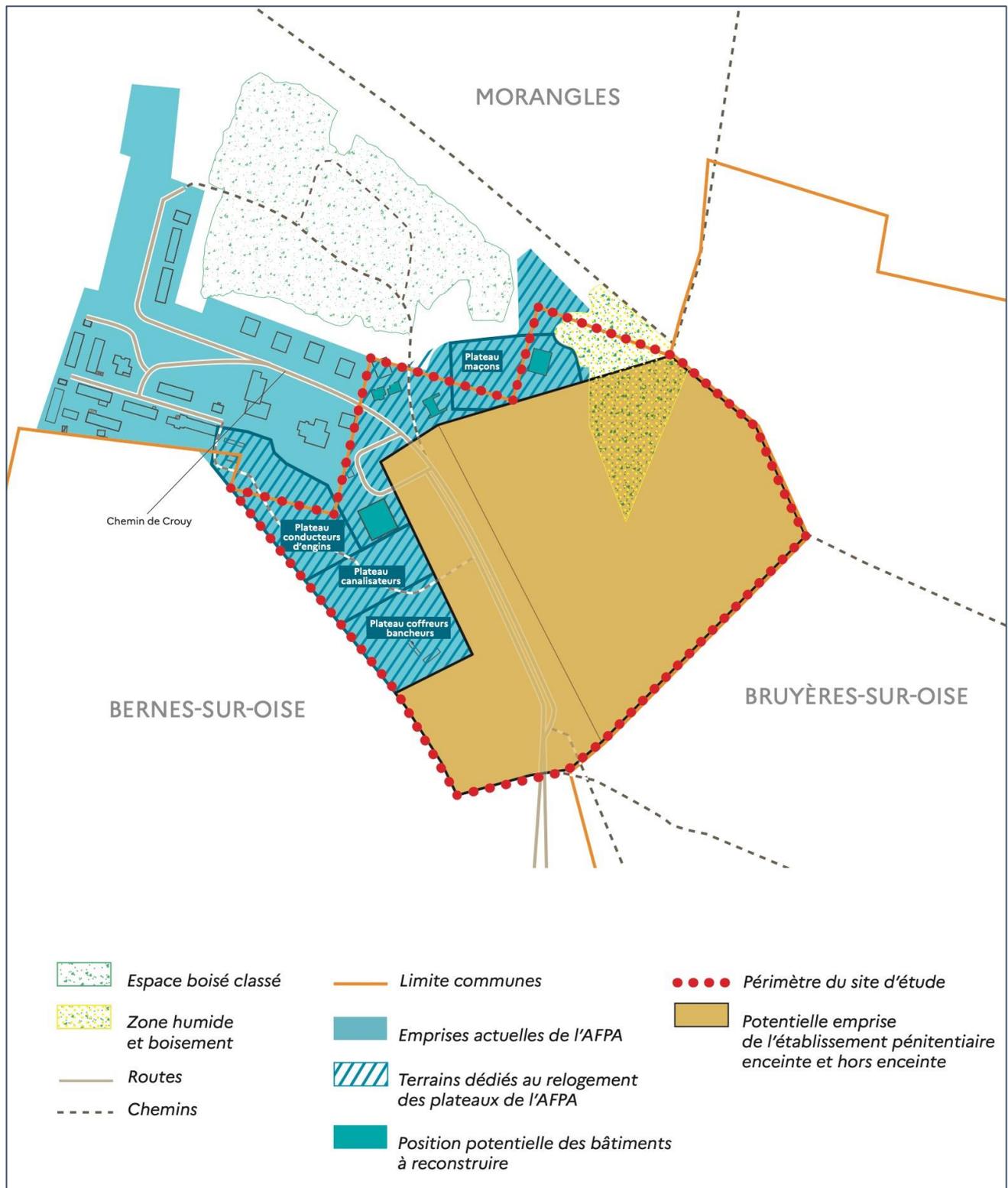
### ANNEXE 1. CARTE DU SITE ACTUEL



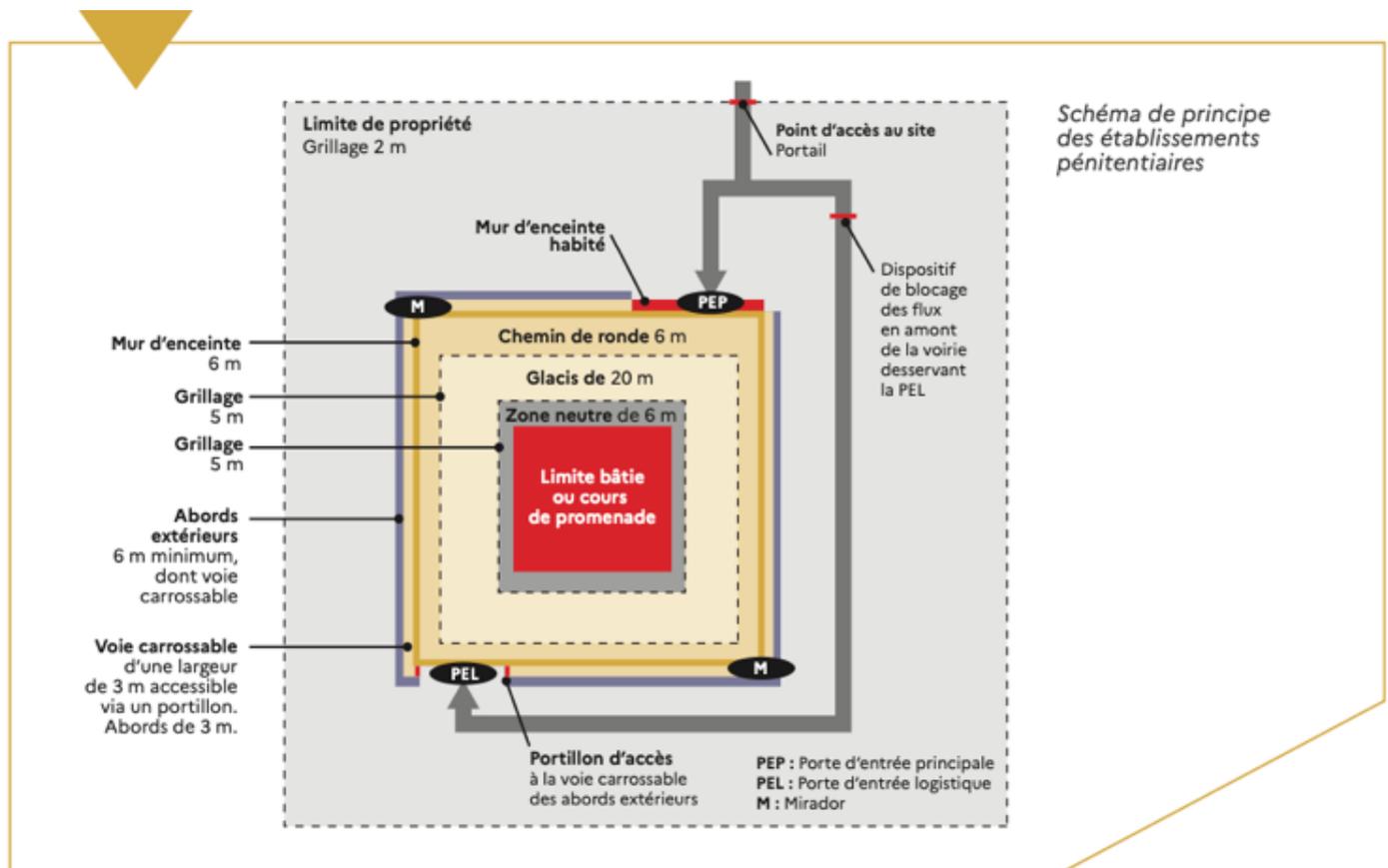
#### Synthèse des enjeux

- |  |   |
|--|---|
|  Espace boisé classé      |  Périmètre du site d'étude |
|  Centre AFPA              |  Limite communes           |
|  Zone humide et boisement |  Routes                    |
|  Servitudes aériennes     |  Chemins                   |

## ANNEXE 2. CARTE DU SITE PROJETÉ



### ANNEXE 3. SCHÉMA TYPE D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE



**ANNEXE 4. GRILLES DES CONTRIBUTIONS COMPLÉTÉES ET CARTES ANNOTÉES.**

# THÈME N°1 : L'ORGANISATION DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA

TABLE  
N°

## THÈME N°1 : L'ORGANISATION DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA

CONSTATS	PROPOSITIONS
Votre expertise de salarié ...	La nouvelle organisation des plateaux serait optimale si ... <i>Les CANA et JURID seraient regroupés</i>  <i>Mobilité de l'accueil.</i>



## THÈME N°1 : L'ORGANISATION DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA

CONSTATS	PROPOSITIONS
Votre expertise de salarié ...	<p>La nouvelle organisation des plateaux serait optimale si ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- nous intégrons les formateurs Afpa dans la réflexion</li><li>- nous prenons en compte les fatas nuisances (sonores, circulation, etc.) - créées par la proximité du bâtiment administratif et du plateau des conducteurs d'engins (bip, bip, bip... / boue/pous...).</li><li>-</li></ul>

# THÈME N°2 : L'INSERTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA PARCELLE

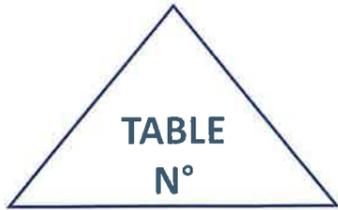


TABLE  
N°

## THÈME N°2 : L'INSERTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA PARCELLE

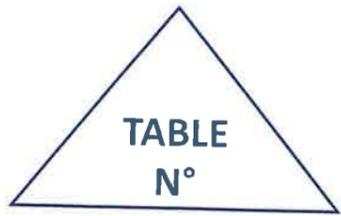
CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise de salarié ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réduction de notre espace travail</li><li>Parking</li><li>Reste Confortable</li></ul>	<p>La cohabitation de l'établissement pénitentiaire avec l'AFPA serait facilitée si/par ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'un parking</li></ul>

# THÈME N°3 : LES SYNERGIES ENTRE L'AFPA ET L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE



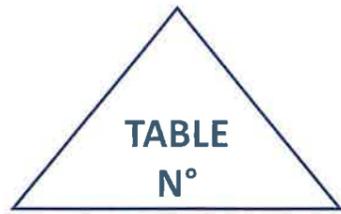
## THÈME N°3 : LES SYNERGIES ENTRE L'AFPA ET L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

CONSTATS	PROPOSITIONS
Votre expertise de salarié ...	Les possibilités de synergies et de partenariats pourraient consister en ...  ① Mettre en place de formations à l'interne permettant une réinsertion  ② Proposition de visites de la prison par les stagiaires AFPA



## THÈME N°3 : LES SYNERGIES ENTRE L'AFPA ET L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise de salarié ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Transport en Commun</li><li>- Formation &amp; insertion de tenus</li><li>- Evacuation des eaux usées</li></ul>	<p>Les possibilités de synergies et de partenariats pourraient consister en ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Augmenter la fréquence</li><li>- Formation et dispositif d'accompagnement.</li><li>- Mutualiser la station d'épuration.</li></ul>



## THÈME N°3 : LES SYNERGIES ENTRE L'AFPA ET L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p><b>Votre expertise de salarié ...</b> <i>tous</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les formateurs Afpa ne sont pas formés à travailler avec un public de détenus.</li><li>- Certains de nos formateurs Afpa n'ont pas d'appétence.</li><li>- Nous n'avons pas connaissance du <del>type de</del> <i>niveau</i> de sécurité du Centre Pénitentiaire pour envisager des formations interne et/ou externes.</li></ul>	<p><b>Les possibilités de synergies et de partenariats pourraient consister en ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la mise en place de formation BTP <sup>en</sup> interne (au sein du Centre Pénitentiaire) et <sup>en</sup> externe (réinsertion dans notre centre Afpa).</li><li>+ formations Remise à Niveau / Découverte Métiers</li><li>+ créer des parcours de formation adaptés au projet (remobilisation, etc...).</li></ul>

# THÈME N°4 : L'ACCESSIBILITÉ DU SITE

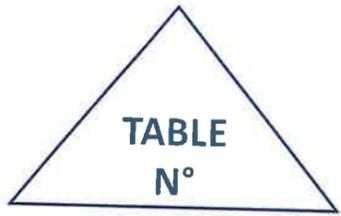


TABLE  
N°

## THÈME N°4 : L'ACCESSIBILITÉ DU SITE

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise de salarié ...</p> <p>- Route Commune</p>	<p>Pour améliorer l'accès du site il faudrait que ...</p> <p>- Différencier 2 tronçons de route de dir chaque entrée.</p>

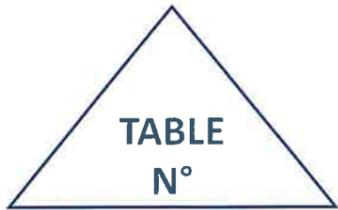
TABLE  
N°

## THÈME N°4 : L'ACCESSIBILITÉ DU SITE

CONSTATS	PROPOSITIONS
Votre expertise de salarié ...	<p>Pour améliorer l'accès du site il faudrait que ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>① 2 x 2 voies + piste cyclable</li><li>② plus un place de lampadaire sur la route</li><li>③ plus un place de desserte de Bus à toute heure</li></ul>

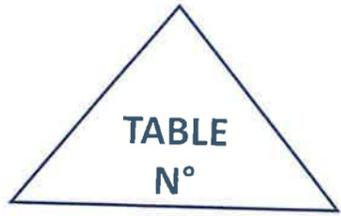
CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise de salarié ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 seul accès (5,5m) détérioré</li> <li>-</li> </ul>	<p>Pour améliorer l'accès du site il faudrait que ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <del>Elargir</del> Elargir la voie d'accès avant le démarrage des travaux</li> <li>- Aménager une piste cyclable + piétons éclairée</li> <li>- Quelque de l'activité des agriculteurs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ ramassage betterave</li> <li>↳ moissonnage</li> <li>↳ circulation de véhicules agricoles</li> </ul> </li> </ul> <p>⊕ accessibilité des flux : → eau → évacuation des eaux usées (STEP) → fibre → transformateur électrique? → gaz</p> <p>↳ répartition entre Alfa et le centre pénitentiaire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en charge la création de la voie d'accès spécifique au centre Alfa <del>et</del> et celles qui desservent les plateaux techniques ?</li> </ul>

# THÈME N°5 : LA SÉCURISATION DU CENTRE DE L' AFPA



## THÈME N°5 : LA SÉCURISATION DU CENTRE AFPA

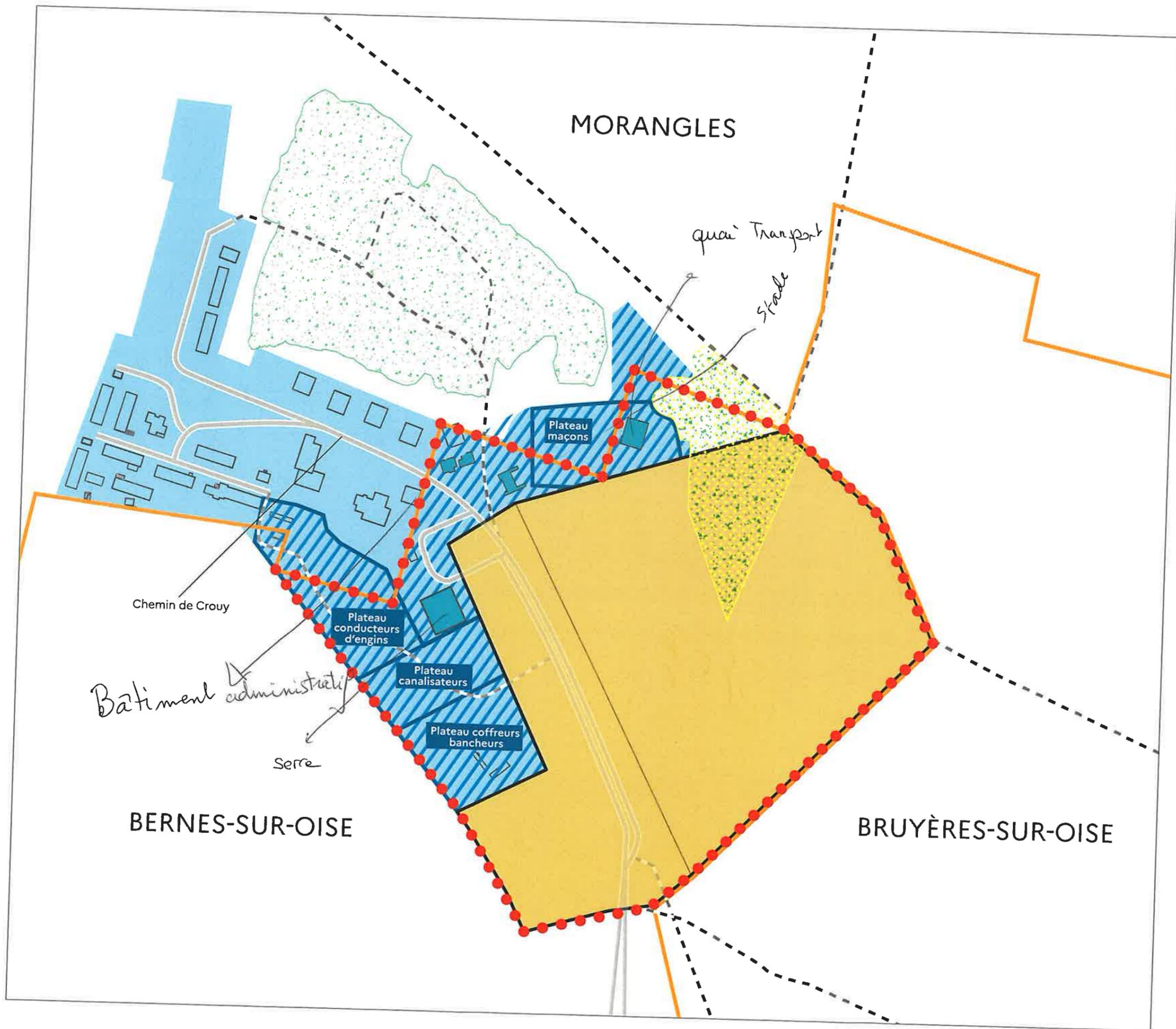
CONSTATS	PROPOSITIONS
Votre expertise de salarié ...	<p>Pour renforcer la sécurité du centre de l'AFPA il faudrait que...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>⊗ Plantation d'une allée boisée empêchant le vis à vis</li><li>⊗ Rade policière autour du centre AFPA</li><li>⊗ Augmentation du nombre d'Agent de sécurité à l'AFPA</li></ul>



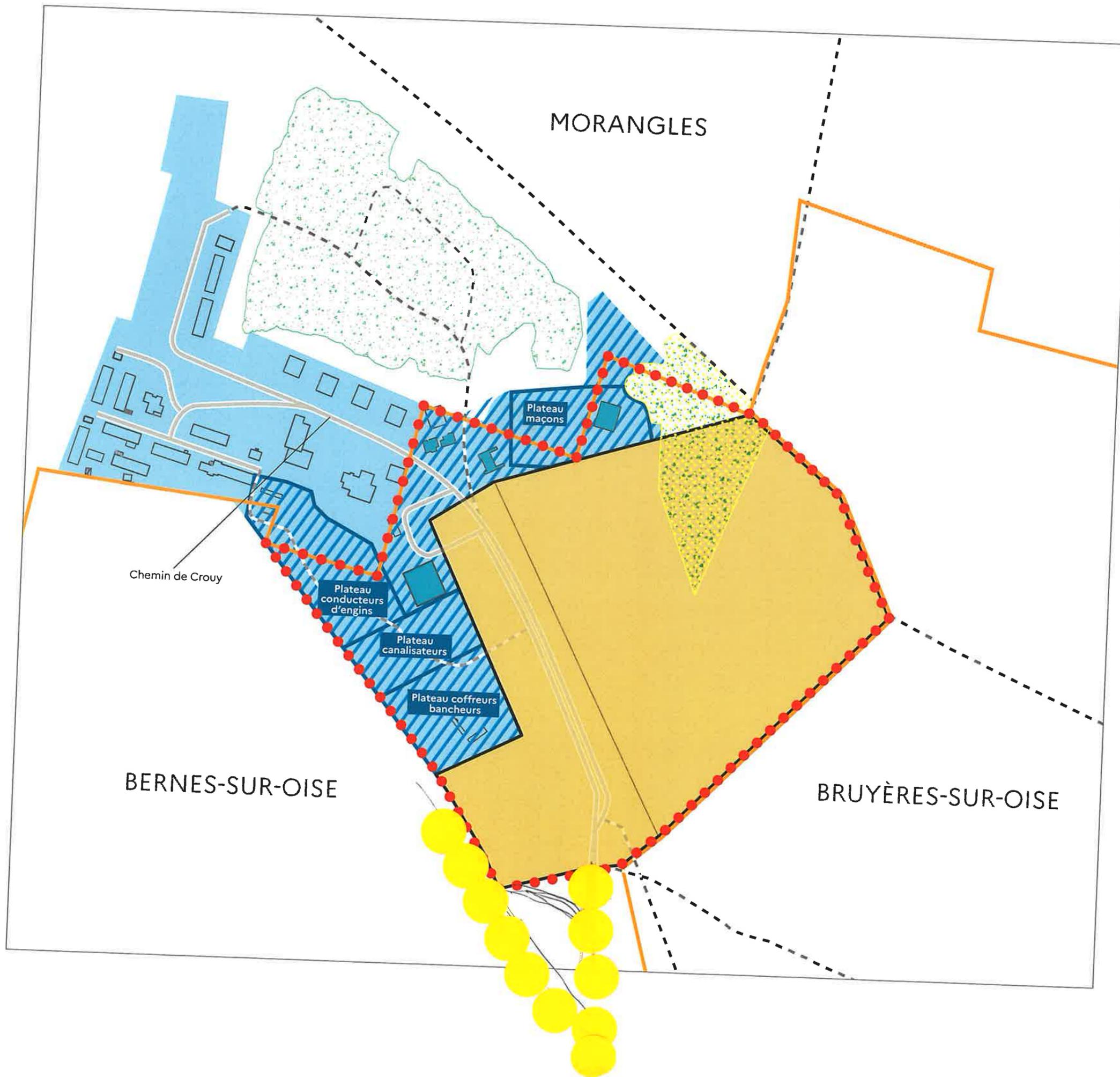
## THÈME N°5 : LA SÉCURISATION DU CENTRE AFPA

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Votre expertise de salarié ...</p> <p>-&gt; <i>Suront les travaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Problèmes d'accès avec les Camions véhicule léger, vélo, auto car.</li><li>- nuisance sonore et pollution atmosphérique générées par les travaux.</li><li>- Risque de dégradation et de vol</li><li>- Route Commune jusqu'au point d'intersection de la prison et de l'AFPA</li></ul>	<p>Pour renforcer la sécurité du centre de l'AFPA il faudrait que ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>élargissement de la route et éclairage</i></li><li>-&gt; <i>agent de sécurité à temps plein 7/7x</i></li><li>- <i>Signalisation bien précise</i></li></ul>

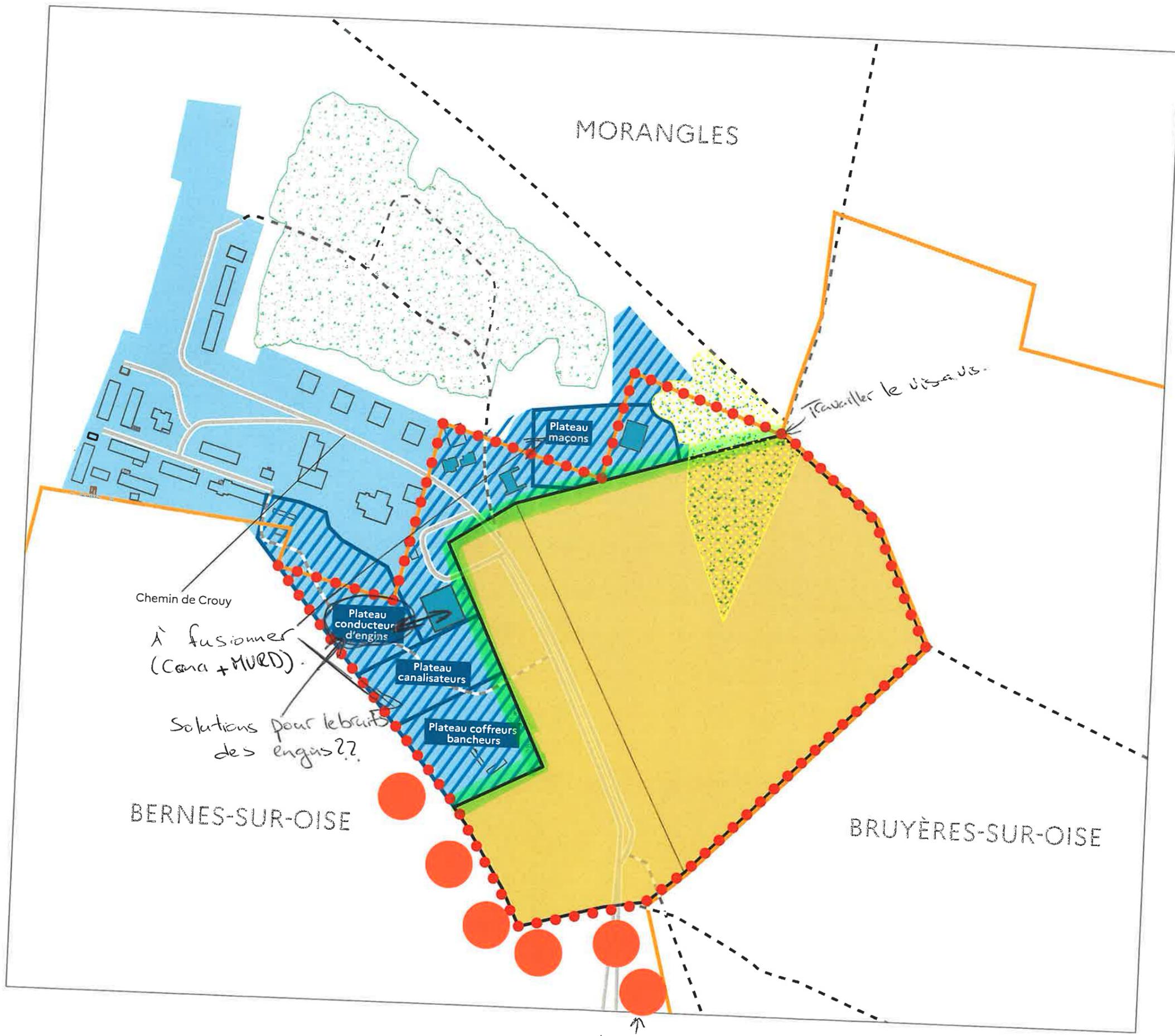
# CARTES ANNOTÉES



-  Espace boisé classé
-  Zone humide et boisement
-  Routes
-  Chemins
-  Limite communes
-  Emprises actuelles de l'AFPA
-  Terrains dédiés au relogement des plateaux de l'AFPA
-  Position potentielle des bâtiments à reconstruire
-  Périmètre du site d'étude
-  Potentielle emprise de l'établissement pénitentiaire enceinte et hors enceinte



-  Espace boisé classé
-  Zone humide et boisement
-  Routes
-  Chemins
-  Limite communes
-  Emprises actuelles de l'AFPA
-  Terrains dédiés au relogement des plateaux de l'AFPA
-  Position potentielle des bâtiments à reconstruire
-  Périmètre du site d'étude
-  Potentielle emprise de l'établissement pénitentiaire enceinte et hors enceinte



-  Espace boisé classé
-  Zone humide et boisement
-  Routes
-  Chemins
-  Limite communes
-  Emprises actuelles de l'AFPA
-  Terrains dédiés au relogement des plateaux de l'AFPA
-  Position potentielle des bâtiments à reconstruire
-  Périmètre du site d'étude
-  Potentielle emprise de l'établissement pénitentiaire enceinte et hors enceinte

Chemin de Crouy  
 À fusionner (Cana + MURD).  
 Solutions pour le bruit des engins??

Travailler le niveau.

Lampadaires 2x2 voies + Piste cyclable.